



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU TARN

PRÉFECTURE DU TARN

Service administration générale
Acte 2014-32

ARRETE PREFECTORAL

PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

La préfète du Tarn,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite agricole,

- VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1424-24,
- VU l'arrêté préfectoral du 09 décembre 2013 fixant la composition et la répartition des sièges du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn,
- VU l'arrêté préfectoral du 27 mars 2014 portant organisation des élections des représentants des communes et EPCI au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn,
- VU le procès-verbal de la commission de recensement des votes du 10 juin 2014,
- Considérant les résultats dûment constatés par ladite commission,
- SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général,

ARRETE

Article 1er

Sont élus en qualité de membres du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn, représentant les communes et les EPCI :

➤ Premier collège

(Liste d'union présentée par l'association des maires du Tarn)

Représentants des communes

TITULAIRES

M. Jean-Michel BOUAT
Adjoint au maire d'Albi
M. Bernard MIRAMOND
Maire de Salvagnac
M. Philippe GONZALEZ
Adjoint au maire de Graulhet
Mme. Michèle VINCENT
Adjointe au maire de Labastide-Rouairoux

SUPPLEANTS

M. Francis SALABERT
Maire de Lescure-d'albigeois
Mme. Ludivine PAYA DELMON
Adjointe au maire de Rabastens
Mme Dominique RONDI-SARRAT
Maire de Saint Sulpice
Mme Natacha ASSEMAT
Adjointe au maire d'Anglès

➤ Deuxième collège

(Liste d'union présentée par l'association des maires du Tarn)

Représentants des EPCI

TITULAIRES

M. Jacques THOUROUDE
Communauté d'agglomération de
Castres-Mazamet
Adjoint au maire de Castres

M. Marc COUSINIE
Communauté d'agglomération de
Castres-Mazamet
Maire de Navès

Mme Martine COURVELLE
Communauté de communes du Carmausin-
Ségala carmausin
Adjointe au maire de Carmaux

SUPPLEANTS

Mme. Marie-Dominique PESTRE-SURLES
Communauté d'agglomération de
Castres-Mazamet
Adjointe au maire de Labruguière

M. Michel MARTIN
Communauté d'agglomération de
Castres-Mazamet
Adjoint au maire de Mazamet

Mme Djamila VEDEL
Communauté de communes du Carmausin-
Ségala carmausin
Adjointe au maire de St Benoît de Carmaux

Article 2

Conformément aux dispositions de l'article L1424-24-3 du code général des collectivités territoriales, le mandat des membres du conseil d'administration prendra fin lors de l'élection des représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des maires qui interviendra dans les 4 mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Article 3

Les résultats peuvent être contestés dans les dix jours suivant la publication du présent arrêté devant le Tribunal Administratif de Toulouse, par tout électeur et par tout candidat.

Article 4

Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le directeur départemental du service d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du SDIS.

Il sera en outre notifié à Monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours et à chacun des intéressés.

Fait à Albi, le 12 juin 2014

P/O la préfète du Tarn,
le Secrétaire Général,

Pour la préfète
et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Hervé TOURMENTE